

E MULTITALENTS A

(ex UFF AVENIR DYNAMIQUE)
(ex UFF AVENIR DYNAMIQUE MAÎTRE)
(ex UFF AVENIR FRANCE MAÎTRE)

Fonds Commun de Placement

Rapport de gestion

Exercice clos le 30 septembre 2013

SOCIÉTÉ DE GESTION :

AVIVA INVESTORS FRANCE - 24-26, rue de la Pépinière - 75008 PARIS

DÉPOSITAIRE :

CACEIS Bank - 1-3, place Valhubert 75013 PARIS - FRANCE

NATURE JURIDIQUE

: FCP

Le FCP est un OPCVM d'OPCVM qui pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou Fonds d'investissement.

CLASSIFICATION

: Diversifié

AFFECTATION DES RÉSULTATS

: Capitalisation du résultat net et des plus values.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un nourricier du FCP MULTITALENTS M dont l'objectif de gestion est « de valoriser le capital sur la durée de placement recommandée au moyen d'une gestion active et discrétionnaire de l'allocation entre les divers marchés, classes d'actifs actions, devises et taux et zones géographiques ».

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE :

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice composite suivant (coupons/dividendes réinvestis):

- 25% FTSE World : cet indice « actions » est composé des plus grandes capitalisations mondiales. Il est calculé quotidiennement et publié par le Financial Times. Il est libellé en dollar et converti en euro.
- 25% Euro Stoxx® : cet indice « actions » est composé des principales capitalisations de la zone euro. Il est libellé en euro. Il est calculé et publié par Stoxx Limited.
- 25% JPM Emu : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone euro. de toutes maturités. Il est libellé en euro. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.
- 25% JPM Global : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de tous pays et de toutes maturités. Il est libellé en dollar et converti en euro. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT :

Le FCP qui est un OPCVM nourricier est investi en totalité dans l'OPCVM Maître MULTITALENTS M et, à titre accessoire, en liquidités.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU FONDS MULTITALENTS M.

Le FCP vise une performance à long terme par la sélection des valeurs et une allocation discrétionnaire entre les principales classes d'actifs (actions, taux, change) et zone géographiques.

Le portefeuille pourra être exposé indifféremment de 0 à 100% sur tous les marchés d'actions et de change et/ou de -30 à 100% sur tous les marchés de taux.

L'exposition pourra être réalisée ou ajustée indifféremment par investissement direct sur les marchés, par le biais d'OPCVM ou au moyen d'instruments financiers à terme simples. L'OPCVM sera investi entre 50 et 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.

Toutefois :

- la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres de capital des pays non OCDE ou émergents ne pourra pas dépasser 30%,
- la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres de créance des pays non OCDE ou émergents ne pourra pas dépasser 30%,
- la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en actions de petites capitalisations sera limitée à 50%.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs représentés dans l'indicateur de référence.
- Pour chacune des poches ainsi définies, le gérant sélectionnera des OPCVM et/ou des valeurs.

L'allocation d'actifs sera discrétionnaire et décidée en fonction de l'anticipation faite sur les marchés actions et de l'anticipation faite sur l'évolution des grandes zones économiques et des devises. Cette allocation pourra donc s'écarter de la composition de l'indicateur de référence.

La cible est une allocation équilibrée entre les deux classes d'actifs en vue de valoriser le capital.

PROFIL DE RISQUE :

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître MULTITALENTS M.

PROFIL DE RISQUE DU FONDS MULTITALENTS M.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance du FCP diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions :

Le porteur est exposé au risque de dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. L'exposition maximale du portefeuille au risque actions est comprise entre 0% et 100% de l'actif net. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (le FCP pourra y être exposé, dans la limite de 50% de son actif) sont destinés à accueillir des entreprises, qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance, qu'ils soient détenus directement ou par le biais des OPCVM en portefeuille, baissera ainsi que la valeur liquidative.

Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM une variation de 1% des taux d'intérêt. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une variation de 1% des taux d'intérêt entraînera une variation inverse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

La sensibilité du portefeuille taux du FCP est comprise entre -10 et +10. L'exposition du FCP sur les marchés taux est comprise entre -30 et 100%.

Risque de change :

Étant donné que le FCP investit dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur sera exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de crédit :

Le porteur est exposé au risque de défaillance d'un émetteur, mais ce risque est limité par la procédure de sélection des émetteurs décrite dans la partie « actifs » de la note détaillée.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion du FCP. Le portefeuille est susceptible d'être investi en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement en termes de transparence et de liquidité peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés à hauteur d'un niveau maximal de 200% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risques pays émergents et non OCDE :

La partie de l'actif investie en titres de capital et /ou titres de créance de pays émergents et les pays non OCDE di-

rectement ou par l'intermédiaire d'OPCVM pourra atteindre 60% de l'actif net. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans les marchés émergents comporte un degré de risque élevé, en raison de leur situation politique et économique, qui peut affecter la valeur des investissements. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

COMPOSITION DE L'ACTIF DE L'OPCVM MAITRE MULTITALENTS M :

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% dans des actions et titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription ...) négociés sur des marchés réglementés et non réglementés, français ou étrangers, ainsi que sur des plates-formes multilatérales de négociation (Multilateral Trading Facilities : MTF)

Les titres détenus pourront relever de tous secteurs, de tous univers d'investissement et de toutes zones géographiques.

Toutefois, la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres de capital de pays non OCDE ou émergent ne pourra pas excéder 30% de l'actif du FCP et celle investie directement ou indirectement en actions de petites capitalisations sera limitée à 50%.

Les titres détenus pourront être libellés en toutes devises.

=> Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% dans des titres de créance et instruments du marché monétaire de tous types négociés sur des marchés réglementés et non réglementés, français ou étrangers, ainsi que sur des plates-formes multilatérales de négociation (Multilateral Trading Facilities : MTF)

Les émetteurs des titres détenus relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé et de toutes zones géographiques. Toutefois, la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres de créance des pays non OCDE ou émergents ne pourra pas dépasser 30% de l'actif.

La société de gestion applique en outre des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention de titres pour un émetteur non noté ou de rating inférieur à A (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation). Elle a pour le fonds été fixée à 10% maximum de l'actif net sauf décision de la société de gestion qui autoriserait temporairement ou non pour un émetteur une limite plus élevée, ou qui prononcerait une restriction ou exclusion à son encontre.

=> Actions et parts d'OPCVM

Le FCP est un OPCVM d'OPCVM investira entre 50 et 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement de droit français ou d'OPCVM européens coordonnés à l'exclusion des OPCVM d'OPCVM et des OPCVM nourriciers. Il pourra détenir des OPCVM gérés par la société de gestion.

Ces OPCVM pourront appartenir à toutes les catégories, y compris, dans la limite de 10% des actifs, à des OPCVM de fonds alternatifs de droit français ou européens afin d'améliorer le couple risque/rendement du portefeuille.

Instruments dérivés

Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés : futures et options sur actions, taux et devises, swaps de taux et de devises, achat et vente de devises à terme. Ces instruments dérivés sont négociés sur des marchés réglementés et non réglementés, français ou étrangers, ainsi que sur des plates-formes multilatérales de négociation (Multilateral Trading Facilities : MTF).

Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net

Instruments intégrant des dérivés

Le portefeuille peut comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, des obligations remboursables en actions ainsi que des droits et warrants.

Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés et non réglementés, français ou étrangers, ainsi que sur des plates-formes multilatérales de négociation (Multilateral Trading Facilities : MTF)

Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

Dépôts

Le FCP ne fait pas de dépôts mais peut détenir des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Emprunts d'espèces

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Le FCP n'a pas recours à ce type d'opération.

CHANGEMENTS INTERVENUS :

Le 1^{er} mars 2013 le fonds UFF MULTITALENTS LT est devenu UFF MULTITALENTS.

Le 3 juin 2013 les modifications suivantes sont intervenues :

- le fonds UFF MULTITALENTS est devenu fonds nourricier du fonds maître MULTITALENTS M créé ce même jour.
- Le prospectus simplifié du fonds est passé au format DICI ;

CHANGEMENTS ENVISAGÉS :

Néant.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds étant nourricier du FCP MULTITALENTS M, les actifs ont été intégralement investis aux liquidités près en parts de ce fonds.

Au titre de l'exercice sous revue, la performance du fonds ressort à 1,6%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet du fonds E MULTITALENTS A le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 0,50% TTC maximum de frais de gestion direct et 2,50 % TTC de frais indirects du fonds maître.

DIVERS :

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur (non audités par le commissaire aux comptes).

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLES :

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fil de l'eau tous les droits de vote reçus par lui dans les délais.

DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES :

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste régulièrement mise à jour par Aviva Gestion d'Actifs.

L'ajout d'un intermédiaire sera effectué à partir du résultat de l'étude préalable de l'ensemble des services qu'il propose. Deux fois par an, une évaluation de l'ensemble des prestations des intermédiaires autorisés sera effectuée et pourra entraîner éventuellement un ou plusieurs retraites de la liste.

Les principaux critères pour la sélection des intermédiaires sont les suivants :

- la qualité de leur recherche (couverture globale ou spécialisée...);
- la pertinence des tarifs en fonction des prestations ;
- la pertinence de leurs conseils (alertes, signaux...);
- la qualité de l'exécution des opérations administratives (règlement livraison) ;

- la possibilité d'organiser des contacts directs avec les entreprises.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et s. du Règlement général de l'AMF.

Critères ESG

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Aviva Investors France s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles Aviva Investors France investit, à celle d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ; ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Aviva Investors France trouve également sa traduction dans la politique de vote par elle conduite aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion (www.avivainvestors.fr).

En sa qualité de prestataire de services d'investissement, Aviva Investors France est soumise aux dispositions du code monétaire et financier, au règlement général de l'AMF et aux règlements de déontologie de l'AFG.

Dans ce cadre, Aviva Investors France a mis en place, aux fins de prévenir tout risque de blanchiment, de fraude ou de corruption, d'une part un « dispositif opérationnel de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes », d'autre part un « dispositif opérationnel de lutte contre la fraude et la corruption » qui lui sont propres.

Par ailleurs, Aviva Investors France considère toute aide financière, directe ou indirecte, octroyée en connaissance de cause à une activité de fabrication ou de commerce d'armes controversées, comme incompatible tant avec la réglementation en vigueur qu'avec les valeurs d'entreprise qu'Aviva Investors France promeut. Aviva Investors France a donc décidé d'exclure tout investissement dans des entreprises impliquées dans la fabrication et le commerce d'armes controversées, et cela indépendamment du pourcentage du chiffre d'affaires de ladite entreprise issu de ces activités.

S'agissant des gestions par elle conduites, Aviva Investors France a introduit depuis plusieurs années, dans le souci d'une meilleure anticipation des risques de long terme, la prise en compte de critères ESG dans l'analyse des titres susceptibles d'intégrer ses portefeuilles. L'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernances (ESG) dans l'analyse et la réflexion conduisant au processus d'investissement est en effet de nature à optimiser la création de valeur pour les clients.

Les composantes ESG font de ce fait partie intégrante, aux côtés de paramètres financiers plus classiques, des réflexions menées, et cela pour l'ensemble du processus d'investissement mis en place au sein d'Aviva Investors France.

Cette approche trouve bien évidemment pleinement à s'appliquer dans le cadre de la gestion de la SICAV Aviva Europe.

Enfin, Aviva Investors France a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR, lesquels s'appuient, quant à la sélection des entreprises retenues, sur des critères d'analyse se référant à des objectifs reconnus et déclinés sur six grands domaines, à savoir l'environnement, les droits humains, les ressources humaines, le gouvernement d'entreprise, le comportement sur les marchés et l'engagement sociétal.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Aviva Investors France, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.avivainvestors.fr).

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU FCP

Conformément au prospectus du fonds, l'ensemble des revenus est capitalisé.



E MULTITALENTS A

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2013**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2013**

E MULTITALENTS A
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE NOURRICIER
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AVIVA INVESTORS France
26, rue de la pépinière
75008 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale nourricier E MULTITALENTS A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale nourricier à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

*PwC Sellam, 2, rue Vatimesnil CS 60003 92532 Levallois Perret Cedex.
T: +33 (0) 1 45 62 00 82, F: +33 (0) 1 42 89 45 28, opcvm@cabinetsellam.com*



E MULTITALEMENTS A

3. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations complémentaires nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis en date de signature électronique.

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PwC Sellam

Philippe Chevalier

E MULTITALEMENTS A

FCP nourricier

COMPTES ANNUELS

30/09/2013

BILAN ACTIF AU 30/09/2013 EN EUR

| | 30/09/2013 |
|---|-------------------|
| Instruments financiers | 348 863,04 |
| OPCVM Maître | 348 863,04 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 |
| Créances | 0,00 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 |
| Autres | 0,00 |
| Comptes financiers | 915,83 |
| Liquidités | 915,83 |
| Total de l'actif | 349 778,87 |

BILAN PASSIF AU 30/09/2013 EN EUR

| | 30/09/2013 |
|--|-------------------|
| Capitaux propres | |
| Capital | 350 963,04 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | -20,88 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | -1 752,62 |
| Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net) | 349 189,54 |
| Instruments financiers | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 |
| Dettes | 589,33 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 |
| Autres | 589,33 |
| Comptes financiers | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 |
| Total du passif | 349 778,87 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2013 EN EUR

| | 30/09/2013 |
|---|-------------------|
| Opérations de couverture | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | |
| Engagement sur marché de gré à gré | |
| Autres engagements | |
| Autres opérations | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | |
| Engagement sur marché de gré à gré | |
| Autres engagements | |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2013 EN EUR

| | 30/09/2013 |
|---|------------------|
| Produits sur opérations financières | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 348,00 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 132,24 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 |
| Total (1) | 480,24 |
| Charges sur opérations financières | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 0,01 |
| Autres charges financières | 0,00 |
| Total (2) | 0,01 |
| Résultat sur opérations financières (1 - 2) | 480,23 |
| Autres produits (3) | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 2 232,85 |
| Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | -1 752,62 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 0,00 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 |
| Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6) | -1 752,62 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 4 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessus, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPCVM détenus :

Les parts ou actions d'OPCVM seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisés dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPCVM.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 2,00 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| <i>Sommes Distribuables</i> | <i>Parts « A »</i> |
|--|--------------------|
| Affectation du résultat net | Capitalisation |
| Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés | Capitalisation |

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2013 EN EUR

| | 30/09/2013 |
|---|-------------------|
| Actif net en début d'exercice | 0,00 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM) | 350 100,00 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM) | 0,00 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 0,78 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -21,66 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Frais de transactions | 0,00 |
| Différences de change | 0,00 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 863,04 |
| Différence d'estimation exercice N | 863,04 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | 0,00 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 |
| Différence d'estimation exercice N | 0,00 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -1 752,62 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 |
| Actif net en fin d'exercice | 349 189,54 |

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|--------------------------------|---------|------|
| Hors-bilan | | |
| Opérations de couverture | | |
| TOTAL Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | | |
| TOTAL Autres opérations | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------|------|
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|--------------------------|----------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| Hors-bilan | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

| | | | | | | | Autres devises | |
|--------------------------|---------|------|---------|------|---------|------|----------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| Actif | | | | | | | | |
| OPCVM Maître | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | 30/09/2013 |
|---------------------------|---------------|
| Créances | |
| Total des créances | 0,00 |
| Dettes | |
| Frais de gestion | 589,33 |
| Total des dettes | 589,33 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 3 501,0000 | 350 100,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice | 0,0000 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 3 501,0000 | 350 100,00 |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 30/09/2013 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 2 232,85 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,98 |
| Frais de gestion variables | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPCVM :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 30/09/2013 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

| | 30/09/2013 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

| | Code Isin | Libellés | 30/09/2013 |
|--------------------------------|--------------|------------------|------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPCVM | | | 348 863,04 |
| | FR0011399914 | MULTITALEMENTS M | 348 863,04 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 30/09/2013 |
|----------------------------------|------------------|
| Sommes restant à affecter | |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Résultat | -1 752,62 |
| Total | -1 752,62 |

| | 30/09/2013 |
|--------------------------------|------------------|
| E MULTITALEMENTS A | |
| Affectation | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | -1 752,62 |
| Total | -1 752,62 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 30/09/2013 |
|---|---------------|
| Sommes restant à affecter | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -20,88 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 |
| Total | -20,88 |

| | 30/09/2013 |
|---|---------------|
| E MULTITALEMENTS A | |
| Affectation | |
| Distribution | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 |
| Capitalisation | -20,88 |
| Total | -20,88 |

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
 CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
 EXERCICES**

| | 30/09/2013 |
|--|-------------------|
| Actif net Global en EUR | 349 189,54 |
| Actif net en EUR | 349 189,54 |
| Nombre de titres | 3 501,0000 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | 99,73 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | 0,00 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | -0,50 |

3.12. INVENTAIRE

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-------------------|---------------|
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM français à vocation générale | | | | |
| FRANCE | | | | |
| MULTITALENTS M | EUR | 348 | 348 863,04 | 99,91 |
| TOTAL FRANCE | | | 348 863,04 | 99,91 |
| TOTAL OPCVM français à vocation générale | | | 348 863,04 | 99,91 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 348 863,04 | 99,91 |
| Dettes | | | -589,33 | -0,17 |
| Comptes financiers | | | 915,83 | 0,26 |
| Actif net | | | 349 189,54 | 100,00 |

| | | | |
|-------------------------|------------|-------------------|--------------|
| E MULTITALENTS A | EUR | 3 501,0000 | 99,73 |
|-------------------------|------------|-------------------|--------------|